

Séance extraordinaire
15 juillet 1969

Le quinze juillet mil neuf cent soixante neuf à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du M^r Allary Émile, Maire.

Présents : M^{rs} Allary, Fenet, Villet, Philippeau, Joseph, Demouailles
Absents : M^{rs} Durouxi, Boudron, Lhoumier, Mazière

Bureau d'aide sociale.

Présent : M^r Braloux Marcel.

Demande d'aide médicale.

Madame Pétit Marcelle ayant été admise à la maison de retraite de Gombi, Villéris-Lambette, puis hospitalisée à Girac, demande le bénéfice de l'aide médicale pour ces deux situations. Le Conseil Municipal et le Bureau d'aide sociale acceptent à l'unanimité.

Combina scolaire.

Le Maire expose au Conseil que des travaux de peinture sont nécessaires à la cantine scolaire ainsi qu'un carrelage aux douches. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Logement institutrice

Cette question a déjà été soulevée dans une réunion précédente. Le Conseil décide la réfection du plancher qui se trouve le plus mauvais.

Autel église

Le Maire expose au Conseil Municipal, que M^r le Curé de La Rochebeaucourt deservant Combrès lui a demandé s'il serait possible d'avoir à l'église de Combrès, un autel face à l'assistance, selon le nouveau rituel. Le Conseil Municipal accepte cette dépense.

Fonds scolaires départementaux - Année scolaire 1967-1968 - Garantie d'emprunt.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé de prélever sur les Fonds Scolaires Départementaux le montant des annuités d'emprunt pour constructions scolaires ou grosses réparations qui étaient habituellement comprises dans le programme d'utilisation de l'allocation scolaire. Une somme de 663,34 francs sera donc payée sur les nouveaux fonds.

Le Conseil Municipal sollicite le rattachement de cette somme.

Fonds scolaires départementaux 1967-1968 - Acquisition ou renouvellement matériel

Une somme de 200,00 francs étant susceptible d'être allouée à la commune sur les Fonds scolaires de l'année 1967-1968, pour l'acquisition ou le renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le programme ci-dessous établi en accord avec les directeurs d'école :

Bons Librairie Nouvelle :	54,24
" Scolaux :	33,00
" Chaire Després :	82,80
" Fiches du Massif Central :	42,40

Total : 212,44

Les membres présents approuvent les propositions qui sont faites, demandent l'attribution d'une subvention correspondant à la somme prévisionnelle indiquée par M^r le Préfet dans sa lettre du 10 avril 1969, s'engagent, le cas échéant, à couvrir par le prélèvement au Budget Communal de 12,44 francs, le complément de dépense qui serait nécessaire pour financer le programme arrêté.

Le Maire précise au Conseil Municipal que les présentes dispositions sont applicables à l'année scolaire 1967-1968.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.


 Le Maire




